

mais encore nous faudra-t-il vivre assez longtemps. Au fur et à mesure que la société de l'abondance deviendra plus productive, il ne sera plus nécessaire de travailler aussi dur, ce qui, d'ailleurs, stimulera peut-être l'économie. Cela nous donnera plus de loisirs et multipliera nos vacances.

Il ne faudrait pas croire que tout le monde en sera ravi, loin de là. En fait, nombre de personnes qui ont plus de loisirs de nos jours y ont réagi en cherchant un emploi supplémentaire. On parle de cumul et cumulars. Nous sommes tellement conditionnés au travail, me semble-t-il, que nous n'avons pas encore appris à faire un usage créateur de nos loisirs. Des gens ont maintenant des névroses par suite du fait qu'on ne leur permet plus de travailler aussi dur ni aussi longtemps que jadis.

J'espère que les prochaines générations de sociologues, de personnes qui s'intéressent aux codes du travail et ainsi de suite approfondiront les effets qu'exerce sur l'homme un travail réduit et plus de loisirs. Bien sûr, il faut les occuper à autre chose qu'à se blottir devant un téléviseur et à y boire de la bière en boîte. Or, tel sera le cas d'un nombre croissant de Canadiens si nous ne pouvons pas leur fournir d'autres occasions plus intéressantes au point de vue de la promotion et des contacts humains.

Lorsque nous demandons un congé minimum de trois semaines nous songeons à la promotion humaine. Mais nous mettons aussi en péril l'équilibre mental de nombreux citoyens qui ne savent pas encore rendre leurs loisirs créateurs. Notre problème c'est que la notion du travail est reliée, d'après notre philosophie à des motifs pécuniaires et non à l'effort créateur. Si nous réussissons, dans notre génération, à fonder le travail non sur l'instinct du gain mais sur les tendances créatrices, ce sera une merveilleuse réforme dans notre société. Sinon, nous risquons de devenir une société terne, obsédée par le travail, malheureuse, sans espoir, même si cette période est portée à trois semaines.

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même sommes parmi les députés qui ont commenté le plus souvent de telles mesures pendant les années où nous nous sommes fait face à la Chambre. Je tiens à féliciter le député de Rimouski (M. LeBlanc) de son intervention sincère et sans détours et le député de Prince (M. MacDonald) du nouvel élément qu'il a introduit dans le débat.

Je devrais me semble-t-il féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir présenté ou représenté cette mesure, mais il ne s'attend pas à ce que je le félicite

de son discours de cet après-midi, car je l'ai entendu si souvent que tout compliment serait superflu.

Le député nous a informés qu'il devra présenter un amendement qui changera la date d'entrée en vigueur que prévoit le bill. Étant donné la régularité avec laquelle il présente des bills de ce genre, et vu qu'une année est déjà écoulée, je présume qu'il lui faudra soumettre deux amendements et que le second tendra à prolonger cette période jusqu'à quatre semaines au lieu de trois, marquant ainsi une progression pour laquelle il est réputé.

**M. Knowles:** Le secrétaire parlementaire aimerait-il proposer ceci comme amendement? Dans l'affirmative, je l'appuierais.

**M. Byrne:** Je n'avais vraiment pas eu l'intention de proposer un tel amendement cet après-midi. Me rendant compte que le député a perdu une occasion cette année, je ne voudrais pas le priver du droit d'en présenter un à la prochaine session alors que nous débattrons de nouveau cette mesure, comme je m'y attends.

• (5.50 p.m.)

Comme le député nous en a informés, il s'agit ici d'un bill simple et le titre en explique l'intention. Toutefois, il ne nous a pas dit que la mise en application de mesures comme celle-ci n'est pas aussi simple lorsqu'il est question des diverses industries concernées.

Nous n'avons qu'à nous rappeler le Code canadien du travail (Normes) qui ne peut pas encore être tout à fait efficace à cause de certains règlements contraires à l'usage, et il a été simplement impossible de les appliquer lorsqu'on a déclaré le bill exécutoire. Le député de Prince (M. MacDonald) a dit que les membres des professions libérales jugeaient nécessaire d'avoir un ou deux mois de vacances par année et que les travailleurs manuels ont droit à plus de deux semaines de congé chaque année. Je connais un groupe de petits commerçants dans ma circonscription qui n'ont pas eu de vacances depuis plusieurs années. Les frais de main-d'œuvre et les congés payés de leur personnel ne leur ont pas permis de prendre des vacances.

Songeant au froid qui sévit depuis deux jours à la Chambre des communes, du moins dans l'édifice central, peut-être est-il dû au fait que toute l'équipe du service de chauffage est en vacances. Je ne peux qu'espérer qu'à l'avenir on organisera un peu mieux leurs congés afin que les députés qui sont dans leurs bureaux ou à la Chambre n'attrapent pas de rhumes qui les obligeraient à prendre des congés-maladie.